



**Résidence**  
Française d'Andigné

## Aux familles

La Pommeraye, le jeudi 4 août 2022

**Objet :** partage d'informations

Madame, Monsieur,

### Situation face au COVID

La 7<sup>ème</sup> vague ne nous a pas épargnés, actuellement 9 résidents sont positifs au test. Pour rappel nous ne testons que les résidents présentant des signes évocateurs ou inhabituels. Ils sont donc isolés pour une durée de 7 jours. Cela n'empêche pas les visites. Nous leur demandons juste de ne pas circuler dans l'établissement pour contenir l'épidémie. Les visiteurs sont invités à appliquer les mesures barrières de façon rigoureuse.

Les résidents positifs présentent pour la plupart des signes d'altération de la santé sans gravité pour l'instant et pour certains la sortie de l'isolement est imminente.

**Les régimes de « l'état d'urgence sanitaire » et le régime de « gestion de la sortie de crise sanitaire » ont pris fin le 31 juillet, cela a donc plusieurs conséquences (ci-dessous les termes de la note envoyée par la Direction Générale des Soins) :**

- **« à partir du 1er août 2022, la présentation d'un passe sanitaire (test négatif de moins de 24 heures, justificatif de statut vaccinal ou certification de rétablissement ou de contre-indication) ne peut plus être exigée pour l'accès aux établissements et services de santé et médico-sociaux, que ce soit pour les patients ou pour leurs accompagnants / visiteurs. »** Vous remarquerez que nous ne faisons plus de contrôle depuis longtemps, vous demandant simplement de vous inscrire sur le registre. Depuis hier, nous avons supprimé le registre, celui-ci n'étant plus ni obligatoire ni même recommandé.
- **« Conséquences sur le port du masque dans les établissements et services de santé et médico-sociaux :** Le dispositif de l'article 47-1 relatif au port du masque est repris à l'identique à l'article 9 de l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire. Ainsi, les chefs d'établissement conservent la faculté de rendre obligatoire le port d'un masque de protection pour les personnes d'au moins 6 ans. Compte tenu du niveau élevé de circulation du virus à l'heure actuelle, et de la grande fragilité des personnes accueillies dans les établissements de santé et médico-sociaux, le Ministre de la Santé et de la Prévention recommande fortement aux directeurs d'établissements de rendre le port du masque obligatoire dans la période, sauf situation

particulière. **En conséquence, après consultation de notre cellule de crise et information du Conseil de Vie Sociale** : nous décidons que le port du masque ne sera plus obligatoire dans l'établissement pour les visiteurs et le personnel **sauf lorsqu'il y a plus de 2 cas COVID de résidents dans la maison**. A ce moment-là, il y aura un affichage à l'entrée. Merci donc de toujours avoir votre masque avec vous. Nous ne pouvons que vous encourager à le porter quand vous venez en visite et ce afin de vous protéger mais aussi de protéger notre population fragile.

*Il est rappelé que l'ensemble des gestes barrières doivent continuer à être respectés par les résidents, professionnels et visiteurs extérieurs, quel que soit leur statut vaccinal, notamment l'aération des locaux et l'hygiène des mains.*

Pour information, la vaccination reste obligatoire pour les professionnels de nos établissements, si ce n'est le deuxième rappel qui est conseillé mais non obligatoire.

#### **Point sur les remplacements d'été :**

La situation est tendue mais gérable. Par sécurité nous suspendons les entrées en hébergement temporaire car cela nous permet de réaffecter le personnel habituel et ainsi de mieux sécuriser l'accompagnement des résidents en hébergement permanent. Notre situation reste fragile en particulier au niveau des infirmiers, puisqu'à ce jour nous n'arrivons pas à recruter d'infirmier remplaçant. Ils font de l'auto-remplacement, mais cela nous rend d'autant plus vulnérables. C'est bien grâce à la flexibilité qu'ils mettent dans leur planning et leurs organisations que nous tenons. Je leur en suis reconnaissante.

#### **La canicule :**

C'est maintenant devenu une habitude ! la salle à manger est climatisée, les salons d'étage orientés sud-ouest sont aussi climatisés. Les résidents ne sont pas friands de la climatisation. « *Le froid leur tombe sur les épaules* ». Merci à vous de les inciter à bien s'hydrater.

**Pour information, nous allons entamer des travaux**, d'ici la fin de l'année, (en partie subventionnés), pour installer des panneaux photovoltaïques sur nos toits terrasses. L'objectif est de consommer l'intégralité de notre production d'électricité et ainsi de contribuer à contenir les effets des hausses du prix de l'énergie mais aussi de diminuer notre dépendance énergétique.

Notre équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Merci à l'avance de bien vouloir transmettre ces informations à vos proches**, et n'hésitez pas à leur dire que ce courrier est aussi diffusé sur notre site internet. [www.francoisedandigne.fr](http://www.francoisedandigne.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Brigitte RETAILLEAU  
Directrice